

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020 A 20H
PROCES-VERBAL

L'an deux mille **VINGT le VINGT-HUIT SEPTEMBRE** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence M. LEFRANCOIS Patrick, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 22 septembre 2020

Présents :

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	GENET Jean
DRABIK Florence	BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice
CAMUS Cyril	RAGUIN Delphine	BEURRIER Jean-Luc
BAYENS Michel	FREULON Bernard	BRUERE Christiane
BERTRAND Sylviane	FOUGERON Evelyne	VERNET Marie-France
HUAT Alain	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
CHANIER Yves	JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel
ASSELIN Guillaume	BUND Arnaud	BERENGER Mathieu

Secrétaire de séance : Mme Sylvie AUDOUX

Excusés :

Mme Florence DRABIK qui a donné pouvoir à Mme Odile MACE
M. Alain HUAT qui a donné pouvoir à Mme Marie-France VERNET

M. le Maire propose l'approbation des procès-verbaux des séances du 18 juin et du 16 juillet 2020. Aucune observation n'est formulée le procès-verbal est approuvé.

A- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet photovoltaïque dans l'Arche d'Oé

M. le Maire informe le conseil municipal d'un projet à venir sur un site économique à Notre Dame d'Oé. Il s'agit de l'entreprise NOVEAL, filiale de L'Oréal, implantée avenue Gustave Eiffel entre Nestlé et Roulliaud, qui capture des actifs de planctons pour les produits Biotherm. L'intervenant qui devait initialement être présent reporte sa venue pour soumettre le projet, en novembre lors du prochain conseil municipal, pour délibération.

M. le Maire présente succinctement le sujet : NOVEAL dispose de 22 000 m² de foncier disponible qui seraient confiés à LUXEN, filiale d'EDF en faveur d'un projet d'énergie renouvelable sous forme de champ photovoltaïque avec mise en place d'écopâturage. NOVEAL s'investit au titre de la norme ISO 50 001 en faveur du management environnemental, de l'auto performance, de l'innovation sur les économies d'énergie fossile et inscrit ce projet en faveur de la transition écologique.

Béatrice JAKIC demande pourquoi le conseil municipal serait amené à délibérer s'agissant d'un projet privé.

M. le Maire précise que les porteurs de projet tiennent à développer le projet en parfait accord avec la municipalité. Compte tenu du caractère particulier de l'installation envisagée, le conseil municipal aura à délibérer.

M. le Maire profite de ce point économique pour informer le conseil municipal sur des évolutions foncières à venir dans l'Arche d'Oé 2. Nestlé dispose d'une réserve foncière cessible, qui suscite un intérêt pour Tours Métropole Val de Loire, dans un environnement de proximité avec des équipements métropolitains : déchetterie de la Milletière, service technique de Tours.

B- ENFANCE - JEUNESSE

Point de situation sur la rentrée scolaire

Odile MACE, adjointe à l'éducation, enfance-jeunesse et sport, informe le conseil municipal sur le déroulement de la rentrée scolaire dans les écoles et services municipaux péri et extra scolaires.

Le mardi 1^{er} septembre, ce sont :

- 148 élèves qui ont fait leur entrée à l'école maternelle (rentrée échelonnée sur deux jours pour les petites sections)
- 283 élèves qui ont fait leur rentrée à l'école élémentaire.

La rentrée s'est faite sur le rythme scolaire habituel à Notre Dame d'Oé, à savoir sur 4.5 journées (école le mercredi matin et TAP en fin de journée les mardi, jeudi et vendredi).

Une réunion s'est tenue le 27 août en mairie avec les deux nouveaux directeurs d'école : Claire BOISAUBERT pour l'école maternelle et Bastien LELIEVRE pour l'école élémentaire, avec pour objectif de présenter le fonctionnement de la commune sur le champ de l'éducation / enfance / jeunesse et de préparer la rentrée.

Chaque école a préparé un protocole de rentrée afin notamment de gérer les flux d'entrées / sorties de parents d'élèves :

- Ecole maternelle : maintien des horaires de l'école avec différents points d'entrée dans l'école. Les parents doivent aller jusqu'à la porte extérieure de la classe de leur enfant.
- Ecole élémentaire : adaptation horaire le matin avec un groupe de classes entrant à 8H30, un second groupe entrant à 8H40 et utilisation de trois points d'entrée dans l'école : place Jean Rousseau, entrée de l'école rue des platanes, et accès à la cour depuis le portail à côté du restaurant scolaire.

Sur le plan sanitaire, le protocole national a assoupli le fonctionnement dans les écoles, notamment sur la distanciation, la gestion des groupes. Chaque école dispose d'un espace pour isoler en journée un enfant présentant des symptômes de type : fièvre, toux, ... Les familles doivent surveiller leur enfant et le garder à domicile en cas de symptôme.

La Préfecture et l'Education Nationale ont transmis un mode opératoire sur la gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques, des clusters dans les écoles.

Les effectifs dans les services périscolaires sont soutenus :

Restauration scolaire : plus de 90% des élèves scolarisés déjeunent au restaurant scolaire

- 93% des élèves de primaire déjeunent au restaurant scolaire qui compte un 1^{er} service variable entre 133 et 138 élèves et un second service entre 120 et 125 élèves.
- En maternelle : 49 élèves de grande section vont déjeuner à Dolto, les Petites Sections mangent au 1^{re} service au pôle petite enfance (35 élèves) les Moyennes Sections déjeunent au second service au pôle petite enfance (48 élèves).

	Les P'tits loups	A l'abord'âge
Accueil périscolaire matin	30	35 à 50
Accueil périscolaire soir	57	60 à 80 goûters +10 à 15 sortie d'étude à 17H30
Temps d'activités périscolaires	129	252 à 256
Etude surveillée	/	36 à 48 LMJ 17 à 19 V
ALSH du mercredi	40	50 à 55
Restauration scolaire	135	255 à 265

Malgré une baisse de 10 enfants scolarisés à l'école maternelle, les effectifs fréquentant les services municipaux maternels augmentent d'environ 10 enfants. En élémentaire, la fréquentation est très soutenue dans tous les services.

Pour encadrer les différents temps périscolaires, la commune doit mobiliser un grand nombre d'agents. Les effectifs du service enfance-jeunesse se structurent autour de deux équipes : maternelle et primaire. Chaque équipe compte des agents permanents, des agents en emploi aidé (PEC – Parcours Emploi et Compétences), des agents contractuels sur des postes non permanents.

La commune est confrontée cette année de manière plus significative que les années antérieures à une difficulté de recrutement sur des profils « animation ». Un des 4 emplois aidés n'a pu pour la première fois être pourvu.

Emmanuel AMIOT exprime le retour de familles qui apprécient la nouvelle organisation pour le matin avec des horaires décalés et trois points d'entrée dans l'enceinte de l'école Dolto. Cette organisation permet de fluidifier les flux de personnes, de véhicules, notamment rue des acacias.

M. le Maire confirme ce constat pour l'école Dolto. Un point de vigilance est à noter au niveau du restaurant scolaire en cas de livraisons matinales, même s'il a été demandé aux fournisseurs de ne pas livrer entre 8H15 et 9H.

2020/09 -01- RAMEP pluri communal – convention de partenariat et de financement avec le Département – autorisation de signature

Mme Odile MACE, adjointe à l'éducation, à l'enfance-jeunesse et au sport présente le rapport suivant :

Elle rappelle l'historique du RAM avec la mise en place à l'automne 2018 d'un partenariat à l'échelle de 3 communes par la mutualisation du RAM oésien préexistant. Le RAM est un service à destination des professionnels assistant-e-s maternel-le-s, et des familles.

Bernard FREULON demande combien le territoire compte d'assistantes maternelles. Il est précisé que Notre Dame d'Oé compte entre 45 et 50 assistantes maternelles en activité, et qu'une centaine d'assistantes maternelles est en activité à l'échelle des trois communes.

Vu la délibération n°3 du 15 mai 2018 actant la convention de gestion du RAM pluricommunal entre les communes de Chanceaux-sur-Choisille, Notre Dame d'Oé et Parçay-Meslay ;
Considérant le fonctionnement du Relais Assistants Maternels Enfants Parents- RAMEP - pluricommunal dans le respect des missions qui lui sont conférées ;
Considérant les nouvelles modalités d'intervention du Conseil Départemental en soutien aux RAM définies en 2016 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat et de subventionnement du RAMEP pluricommunal avec le Conseil Départemental, qui fixe notamment :

- Les missions des RAM ;
- La contribution financière départementale à hauteur de 6 000 € pour un RAM à temps plein, et ses conditions de versement par acompte ;
- L'engagement du Département à informer les gestionnaires de RAM sur sa politique petite enfance, à développer des partenariats techniques notamment avec les MDS – Maisons de Solidarités ;
- L'obligation de produire un bilan d'activité.

Le conseil municipal, par 27 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et de financement des RAM proposée par le Conseil Départemental ;
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention au titre de l'année 2020, et sa reconduction expresse jusqu'au 31 décembre 2021.

2020/09 -02- Modification des règlements de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement maternel et primaire

Mme Odile MACE, adjointe à l'éducation, à l'enfance-jeunesse et au sport présente le rapport suivant :

Considérant la nécessité de préciser les règlements des ALSH maternel et primaire ;

Il est proposé une modification de ces deux règlements à compter du 1^{er} octobre 2020 pour ce qui concerne les modalités d'annulation.

Compte tenu des inscriptions au forfait (3 jours pendant les petites vacances, 5 jours pendant les grandes vacances), il convient de préciser qu'il n'est pas possible d'annuler un ou plusieurs jours pour une durée inférieure au forfait, sauf sur justification médicale.

Après en avoir délibéré par 27 voix POUR et 0 voix CONTRE, le conseil municipal APPROUVE les règlements modifiés et joints à la présente délibération de :

- L'ALSH maternel Les P'tits Loups
- L'ALSH élémentaire A l'abord' âge.

Emmanuel AMIOT demande une précision sur le forfait 3 jours pendant les petites vacances scolaires.

Il est expliqué qu'une famille doit fréquenter au moins 3 jours sur 5 le service. Si le besoin de la famille n'est que de 2 jours, elle se verra facturer le forfait de 3 jours.

M. le Maire revient sur ce principe de fonctionnement qui se justifie dans la mesure où la commune recrute et constitue des équipes d'animation pour une semaine, demande à ses équipes d'animation de développer des projets pédagogiques sur plusieurs jours. La formule des 3 jours permet également de stabiliser la capacité d'accueil et potentiellement de répondre à plus de demandes.

C- REVUE D'ACTIVITE MUNICIPALE

Point de situation sur l'activité municipale depuis fin mai

M. le Maire dresse un point d'information au conseil municipal de l'activité depuis l'installation du conseil municipal à la fin mai.

Par un diaporama, il synthétise les actualités :

- Des instances municipales : bureau municipal, conseil municipal, métropole, programmation des premières commissions
- Des rendez-vous : avec les services municipaux, avec des partenaires institutionnels, avec les directions de la Métropole
- La reprise des dossiers en cours dans les différents domaines d'activité : urbanisme, affaires scolaires, travaux...
- Les dossiers méritant une attention particulière : gens du voyage, incivilités, troubles de voisinage, vitesse excessive.

D- FINANCES

2020/07 -03- Décision modificative n°1 – BP 2020

M. le Maire présente la décision modificative n°1 portant sur le budget communal 2020 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611-0 : Contrats de prestations de services	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62876-0 : A un GFP de rattachement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419-0 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 672.00 €
R-6459-0 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 872.00 €
D-6811-0 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-0 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 900.00 €	0.00 €	100.00 €
D-657361-2 : Caisse des Ecoles	0.00 €	1 672.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 672.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-0 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-3 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	28 972.00 €	0.00 €	8 972.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-13918-0 : Autres	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2802-0 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 900.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	100.00 €	0.00 €	3 900.00 €
D-2183-65-0 : INFORMATIQUE - SYST. INFORMATION	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-11-0 : MATERIEL ET MOBILIER	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-66-0 : TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE POUR CAP JEUNES	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 900.00 €	0.00 €	3 900.00 €
Total Général		12 872.00 €		12 872.00 €

Le conseil municipal par 27 voix POUR et 0 voix CONTRE approuve la décision modificative n°1 du budget 2020.

2020/09 – 04 – Admission en non-valeur 2020

M. le Maire présente le rapport suivant :

Le Conseil Municipal est informé d'une présentation de titres en non-valeur sur le budget communal, effectuée par le Trésor Public à la commune.

La liste présentée comporte des titres irrécouvrables pour un montant de 14.08 € (montants inférieurs au seuil de poursuite égal à 100 €), correspondant à :

- 2 débiteurs particuliers
- 2 factures différentes
- pour des montants unitaires inférieurs à 15 €.

Ces admissions en non-valeur représentent une somme de : 14.08 €, provisionnée au budget 2020 – chapitre 65 – compte 6541.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE, ACCEPTE l'admission en non-valeur au budget communal 2020, d'une somme de **14.08 €**.

E – RESSOURCES HUMAINES

2020/09 - 05 – Prime exceptionnelle pour les agents municipaux mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie Covid 19 ;
Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 en son article 11 ;

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie covid-19 ;

Considérant, que conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents mobilisés pour assurer la continuité du fonctionnement, en présentiel, ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place une prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Notre Dame d'Oé ;

Vu le Comité Technique du 15 septembre 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'instaurer** une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie COVID-19, pour assurer la continuité des services publics. Cette prime concerne les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Cette prime est définie en référence à la période du 17 mars au 10 mai 2020. Elle sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois.

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle n'est pas reconductible.

- **D'appliquer** la prime exceptionnelle selon les modalités suivantes :
 - aux agents ayant participé au Plan de Continuité d'Activité, en présentiel avec exposition au risque sanitaire (sujétion exceptionnelle ayant induit un surcroît d'activité), du 17 mars au 10 mai 2020, selon les modalités suivantes :

<i>Nombre de jours d'intervention en présentiel à risques</i>	<i>Montant forfaitaire de la prime quel que soit le temps de travail de l'agent</i>
De 1 à 5 jours de présentiel à risques	100.00 €
De 6 à 10 jours de présentiel à risques	130.00 €
De 11 à 15 jours de présentiel à risques	160.00 €
De 16 à 20 jours de présentiel à risques	190.00 €
Plus de 21 jours de présentiel à risques	220.00 €

- aux agents ayant participé au Plan de Continuité d'Activité, en présentiel et/ou en télétravail, pour un montant forfaitaire progressif de 280 € à 600 € selon leur niveau de responsabilité, qui les a confrontés à des missions très exceptionnelles et/ ou à un surcroit très significatif de travail,
- **D'autoriser** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent bénéficiaire dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.
- **De prévoir et d'inscrire** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire exceptionnel.

Emmanuel AMIOT souligne que des agents pourraient faire remarquer que celui qui a travaillé 20 jours ne percevrait que 90 € de plus que celui qui aurait travaillé 1 à 5 jours.

M. le Maire précise que le choix a été de fixer un montant minimum de 100 €, d'éviter le saupoudrage et de se tenir à une enveloppe de l'ordre de 7 000 €.

Cyril CAMUS, adjoint aux ressources humaines ajoute que les représentants du personnel ont remercié la collectivité pour l'institution de cette prime et de l'effort financier associé, toutes les collectivités ne se saisissant pas de cette possibilité.

Police municipale – point d’information

M. le Maire informe le conseil municipal de la situation de la police municipale à Notre Dame d’Oé. L’agent en poste fera prochainement valoir une mutation avec effet au 1^{er} novembre 2020.

Il explique que le projet politique annoncé aux oésiens est de travailler sur une mutualisation de moyens avec la commune de Chanceaux sur Choisille. Cette orientation a été exprimée et partagée avec le maire de Chanceaux sur Choisille. L’objectif est de mettre en commun l’agent de police dont chacun disposerait sur des champs précis pour notamment permettre plus d’efficience pour les patrouilles de terrain en binôme.

M. le Maire sollicite l’avis du conseil municipal avant de poursuivre les échanges et la construction du projet avec la commune voisine. Il conviendra de définir un cadre commun : administratif, financier, organisationnel. Le type d’armement doit également être partagé. Le contexte actuel nécessite la présence d’une police municipale : conflits de voisinage, incivilités...

Bernard FREULON demande si la commune resterait en relation avec la Gendarmerie.

M. le Maire précise que la police municipale est en relation directe avec la Gendarmerie, avec qui les échanges se font régulièrement. La Gendarmerie a signifié son intérêt de participer à des opérations croisées sur les territoires.

Loïc BORDIER estime ce projet de mutualisation comme une bonne idée, avec un point de vigilance sur la capacité à recruter deux bons candidats.

Emmanuel AMIOT demande si chacun aura son bureau. Chrystelle BARRAU pose la question du véhicule unique.

M. le Maire précise que chaque agent disposera de moyens dans sa commune : bureau, véhicule léger (vélo, scooter) et que la mutualisation prévoirait l’achat d’un véhicule commun électrique pour les patrouilles en binôme et pour un usage à répartir sur les temps communaux.

Sylvie AUDOUX pose la question de l’intérêt de recruter des personnes locales, domiciliées à proximité.

M. le Maire précise que ce n’est pas souhaitable, pour favoriser le positionnement face à la population et garder l’anonymat sur son temps personnel.

Béatrice JAKIC estime très important de bien se positionner sur l’armement et que l’équipement soit le même dans chaque commune. Elle exprime sa position contre l’arme létale.

M. le Maire partage cette position, explique que le recrutement pourra demander du temps. Il conviendra de constituer un jury avec plusieurs élus.

F – AMENAGEMENT URBAIN

2020/09- 06 – Urbanisme – dénomination de voies – opération Rêves d’Oé aux Longues Raies et opération Nexity à la Saintrie

M. Jean-Luc BEURRIER, adjoint à la voirie et aux réseaux, présente le rapport suivant :

Dans le cadre d’opérations d’aménagement aux Longues Raies et à la Saintrie dont les permis d’aménager ont été délivrés, il y a lieu de prévoir la dénomination des nouvelles voies qui vont être créées.

Le bureau municipal propose les noms suivants (selon plans joints) :

Opération les Longues Raies	Impasse des Longues Raies
Opération Nexity à la Saintrie	Rue Simone VEIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité, de retenir les dénominations suivantes et leur positionnement (selon plan joint):

Opération les Longues Raies	Impasse des Longues Raies
Opération Nexity à la Saintrie	Rue Simone VEIL

2020/09- 07 – Foncier – échange foncier avec Val Touraine Habitat – secteur ancienne gare – cession de la parcelle Ad 341 / acquisition de la parcelle AD 379

M. Jean-Luc BEURRIER, adjoint à la voirie et aux réseaux, présente le rapport suivant :

Considérant la délibération n°9 du 18 septembre 2017 actant la cession d’une parcelle communale cadastrée AD n°365, située rue de la mairie, à Val Touraine Habitat, après avis des Domaines ;

Considérant l’aménagement en cours par Val Touraine Habitat du site de l’ancienne gare (bâtiment et parking) ;

Considérant l'aménagement à venir par la commune de l'accès au quai de la gare ;
Considérant le plan de division foncière de la parcelle AD 365, établi par Rousseau et Schorgen géomètres experts en date du 31 août 2020 ;
Considérant le courrier de Val Touraine Habitat en date du 8 septembre proposant un échange foncier pour répondre aux besoins des aménagements dans le secteur gare ;
Considérant le prix d'acquisition par Val Touraine Habitat, à la commune, en 2018 de la parcelle initiale AD365, à savoir 131.65€ / m2 (frais d'acte inclus) ;

Il y a nécessité pour la commune d'élargir la voie d'accès au quai de la gare. La largeur de la voie d'accès est souhaitée à 4m40, contre une propriété communale actuellement existante d'une largeur de 3m58. Aussi, la commune doit acquérir à Val Touraine Habitat une bande de 0.82m à 0.90m de large sur 18.26 m de long, représentant une emprise foncière de 16 m2, cadastrée AD 379, après division de la parcelle AD 365.

Il y a nécessité de céder à Val Touraine Habitat la parcelle communale AD 341 d'un mètre carré, qui appartient à l'aménagement urbain réalisé par VTH et qui n'a plus lieu de resté propriété communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE, DECIDE :

- **de réaliser** un échange foncier avec Val Touraine Habitat, selon les modalités suivantes et plan joint :
 - Cession à Val Touraine Habitat de la parcelle AD 341, d'une surface d'1 m2 ;
 - Acquisition auprès de Val Touraine Habitat de la parcelle AD 379 (issue d'une division de la parcelle AD 365), d'une surface de 16 m2 ;
 - Soit une soulte à verser par la commune au profit de Val Touraine Habitat, pour un montant de 1 975 €, correspondant à 15 m2 * 131.75 € le m2. Les ventes n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les actes correspondant et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Sécurisation d'accès à Oésia – mise en place d'un groupe de travail

M. le Maire rappelle le contexte et l'objectif, à savoir ne plus connaître d'intrusion massive par des gens du voyage sur le site d'Oésia, entraînant de fortes contraintes pour le voisinage, économiques, associatives avec une activité globale mise à mal en pareille situation.

Il explique que des actions ont déjà été engagées suite aux occupations du printemps : le fossé périphérique a été reprofilé, des blocs béton ont été positionnés sur 2 des 3 points d'accès, le poteau incendie a été déposé. Le projet consiste à sécuriser l'entrée principale.

Il convient de constituer un groupe d'élus volontaires pour travailler sur ce point, constituer un dossier complet à soumettre au SDISS pour validation avant la phase opérationnelle.

Jean-Luc BEURRIER, adjoint à la voirie et aux réseaux pilotera ce groupe.

Après appel aux intéressés, les personnes suivantes seront membre du groupe de travail : Emmanuel AMIOT, Guillaume ASSELIN, Michel BAYENS, Bernard FREULON, Béatrice JAKIC, Delphine RAGUIN.

G – DEVELOPPEMENT DURABLE

2020/09- 08 – Prix 2020 du concours des maisons et jardins fleuris

M. Ludovic BOURDIN, adjoint au développement durable, expose le rapport suivant :

Après délibération du jury constitué de membres de la commission aménagement urbain / cadre de vie, le palmarès du concours 2020 des maisons/balcons/jardins fleuris s'établit comme suit :

Maison	13 rue Jean Rostand	M. et Mme Renaud
Maison	34 rue de la Bretonnière	M. et Mme Olaya
Maison	17 rue Marguerite Yourcenar	M. et Mme Frelon
Maison	2 allée Marguerite Yourcenar	M. et Mme Bonnal
Maison	3 rue de la Saintrie	M. et Mme Emonnet
Maison	7 rue Jean Rostand	M. Imbault et M. Charlemagne
Jardin du Coulevrou	N°31 -	M. Motais

Le prix proposé pour chaque lauréat est un bon d'achat d'un montant de 75 € chez le pépiniériste « O serres fleuries », fournisseur de plans et fleurs pour la commune.

Après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE, le conseil municipal **DECIDE** l'attribution d'un prix de 75 € aux sept lauréats du concours 2020 des maisons/jardins/balcons fleuris.

M. le Maire précise qu'il a participé à l'assemblée générale de l'association des Jardins de Coulevrou, qu'à cette occasion, il a pu apprécier l'esprit familial et convivial qui anime les responsables et adhérents de l'association et le très bon entretien des différents jardins.

Cheval dans la ville – point de situation – devenir du projet

M. le Maire souhaite informer de manière factuelle, objective de la réalité de l'action « cheval dans la ville », déployée à Notre dame d'Oé, depuis 25 ans.

Il rappelle qu'il était dans le groupe de travail à la mise en place du projet dans les années 96/97 aux côtés de Laurent FOUGERON, pour développer des actions de transition écologique. A l'époque deux villes en France étaient engagées dans une telle démarche, moins contraignante en termes de réglementation. La commune a travaillé jusqu'en 2015 avec deux chevaux percherons Hardy et Gouverneur. Suite à la mise à la retraite de ces chevaux, la commune, accompagnée par l'IFCE d'Amboise, a acquis Ariane, jument de trait bretonne. Pour des raisons de sécurité, la commune a dû se séparer de cette jument, suite notamment à deux accidents sur la voie publique. Etna, percheron acheté au Haras du Pin a pris le relais en 2017. Toutefois, suite à des soucis aux pattes, son activité sur le domaine public est depuis un an quasiment mise à l'arrêt.

M. le Maire ajoute rétrospectivement que sur le mandat précédent, la commune a changé deux fois de cheval, plusieurs fois de meneuse, a dû adapter le matériel, prendre en charge des soins vétérinaires. Il précise que l'action du cheval sur la voie publique nécessite et mobilise deux agents pour une intervention en sécurité. En complément, il présente un bilan financier sur la période 2014/2019.

Le constat sur une période pluriannuelle porte sur une difficulté à stabiliser l'organisation des activités « cheval dans la ville », alors que d'autres besoins se font ressentir au service technique, notamment en espaces verts (intégration de nouveaux espaces, activité à flux tendu, nouvelles pratiques zérophyto...).

M. le Maire informe qu'il a pris contact avec l'association « Faire à cheval » implantée en Bretagne, pour partager les expériences et prendre conseil.

Après cette présentation, il souhaite débattre en conseil municipal sur le devenir de cette activité spécifique à Notre Dame d'Oé : poursuite par la municipalité, transfert à une gestion associative, arrêt de l'activité. Le sujet n'est pas facile mais nécessite d'être posé, dans un contexte de plus en plus contraint financièrement.

Ludovic BOURDIN exprime que le sujet lui tient à cœur, qu'il serait favorable à maintenir l'activité sur la commune, tout en ayant conscience que le cheval a besoin de travailler à la hauteur de ses capacités.

Emmanuel AMIOT suggère un éventuel partenariat avec un centre équestre local.

Chrystelle BARRAU évoque l'éventuelle nécessité de recadrer l'activité si la difficulté se situe sur le plan humain.

Jean GENET souligne que la dépense associée au projet est importante (principalement en masse salariale affectée). Il souligne qu'une partie de la population est attachée au cheval qui marque l'identité de la commune, mais qu'une autre partie s'interroge aussi sur son utilité en pointant des besoins autres, sur le désherbage... Il estime que l'activité ne peut plus coûter autant à la commune. Il trouve la solution d'une association pour porter le projet est séduisante tout en la considérant difficile à mettre en place et à pérenniser sur un territoire périurbain.

Arnaud BUND demande l'âge du cheval et quelles seraient les choix à envisager en cas d'arrêt du projet, si la commune devait se séparer du cheval.

Marie-France VERNET témoigne de son attachement au cheval, ayant elle-même eu des ânes. Concernant les soucis de pattes, elle explique que moins le cheval travaille, plus il a de soucis, et moins il peut retravailler. La situation peut devenir ingérable, l'alimentation devant être parfaitement maîtrisée par rapport à l'effort effectué par l'animal.

Elle estime que l'image « cheval dans la ville » est sympa mais que pour être opérationnel aujourd'hui, le projet est dépassé. Elle suggère d'autres actions possibles pour agir en faveur de la transition écologique, comme l'éco-pâturage.

Béatrice JAKIC trouve l'idée d'un portage associatif intéressante, et suggère d'essayer avant de renoncer.

Loïc BORDIER et Yves CHANIER distinguent le devenir de l'activité « cheval » qui est à trancher, indépendamment de l'état de santé du cheval. Après avoir répondu à la première question, il conviendra de rechercher des solutions. Yves CHANIER ajoute que même si la sortie du projet n'est pas celle envisagée initialement, il convient de bien la prévoir pour un bon accompagnement jusqu'à la fin.

Cindy JOUANNEAU fait référence à la filière équipe au CFA de Fondettes, qui peut être une structure auprès de laquelle la commune se rapproche.

Chrystelle BARRAU fait savoir qu'il est difficile de prendre position en prenant connaissance de l'ensemble des données ce soir, qu'il y a besoin d'en discuter, éventuellement en commission développement durable.

Odile MACE souligne que la population oésienne se distingue en deux catégories, les plus anciens qui sont « nés » avec les chevaux dans la ville, qui n'ont sans doute pas le recul pour se détacher de l'affect associé et les oésiens plus récents qui sont plus détachés de ce projet.

M. le Maire conclut les échanges en soulignant que le sujet mérite une attention particulière, qu'il doit rassembler et non diviser. Il propose la mise en place d'un groupe de travail sous le pilotage de Ludovic BOURDIN, pour revenir vers le conseil municipal après analyse. Après appel aux volontaires, les personnes suivantes feront partie du groupe de travail : Chrystelle BARRAU, Loïc BORDIER, Arnaud BUND, Cyril CAMUS, Yves CHANIER, Béatrice JAKIC, Delphine RAGUIN.

E – INSTITUTIONS

Accueil en mairie – projet d'évolution

M. le Maire introduit le sujet en faisant référence au programme du mandat, de favoriser la fonction d'accueil du public en la faisant évoluer. Une réflexion a été conduite en capitalisant les éléments d'une observation réalisée sur le bureau d'accueil en mairie par les médecins de prévention, d'entretiens individuels conduits par Cyril Camus avec les agents administratifs en mairie, d'éléments de contexte notamment liés à la crise sanitaire.

Cyril CAMUS présente un diaporama dressant les objectifs, contexte, axes d'évolution.

Le projet consiste à faire évoluer la relation au public par de nouvelles modalités vers un accueil plus personnalisé, permettant une zone de confidentialité, une zone de confort à la fois aux administrés et aux personnels. Ce projet intègre l'ouverture à terme d'un point numérique.

Trois objectifs principaux guident la réflexion : améliorer les conditions d'accueil du public, proposer un nouveau service d'accompagnement numérique indépendant de l'accueil, améliorer les conditions de travail des agents. Les axes de travail portent sur un réaménagement du bureau d'accueil, une évolution des horaires d'accueil du public, une réorganisation des permanences accueil des agents, un repositionnement dans les locaux.

Une nouvelle grille horaire est soumise portant sur une ouverture plus tôt le matin, dès 8H30, une fermeture à 17H30, une ouverture sur une pause déjeuner dans la semaine le jeudi jusqu'à 13H45 avant une fermeture le jeudi après-midi. La réflexion porte également sur le rythme d'ouverture à définir pour le samedi matin.

Cyril CAMUS précise qu'il a conduit une étude comparative avec des communes de même strate, Notre Dame d'Oé est la commune qui propose la plus grande envergure horaire. Les horaires d'ouverture au public correspondent plutôt à une commune telle que Fondettes.

M. le Maire souhaite faire valider et partager avec l'ensemble du conseil municipal les objectifs et axes de travail.

Yves CHANIER intervient sur la fermeture du jeudi après-midi en indiquant que la mairie n'est pas totalement fermée s'il y a le point numérique. Il propose de pouvoir évaluer les modifications à 3 mois, 6 mois, pour conforter les horaires ou éventuellement les adapter.

Il est précisé qu'à ce stade la réflexion, le point numérique ne serait pas en mairie. Par contre, de nombreuses démarches sont accessibles à partir du site internet de la commune.

Sylvie AUDOUX intervient sur le samedi matin qui lui semble nécessaire à conserver pour une partie de la population qui travaille à l'extérieur de la commune et s'absente toute la semaine.

Yves CHANIER pose la question des démarches strictement nécessaires avec un déplacement en mairie.

Evelyne FOUGERON interroge sur les samedis matins qui seraient fermés au public et qui pourraient être concernés par des mariages. Cyril CAMUS explique que cette situation existe déjà l'été pendant la période de fermeture de mi-juillet à fin août. Les agents se déplacent pour les mariages, sans être venues travailler à l'accueil le matin.

Christel MARCETEAU intervient sur l'utilité des agents pendant les mariages. Les agents n'interviennent plus pour officier et lire l'acte. Leur présence n'est pas nécessaire.

M. le Maire précise que ce point a été débattu en bureau entre les élus amenés à officier pour des mariages. Il en résulte que la présence des agents est souhaitée, elle permet de sécuriser l'intervention de l' élu, la procédure, de gérer un imprévu. Les élus souhaitent maintenir cette présence, se sentant épaulés dans leur intervention.

Cyril CAMUS ajoute un aspect matériel qui concerne l'occupation des bureaux. La réflexion qui sera soumise aux agents est de constituer un niveau dédié à l'accueil du public, en rez-de-chaussée : accueil, gestion de salle, urbanisme, CCAS. Cette organisation impacte le service communication / culturel qui serait positionné à l'étage, avec une rationalisation à terme des copieurs partagés.

Pour conclure, M. le Maire retient la validation de la grille horaire en semaine et l'expérimentation de l'ouverture de la mairie un samedi sur 2. Il précise qu'une réunion avec les agents concernés est programmée le 2 octobre et une information au CTP le 13 octobre.

G – INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil municipal sur une pétition reçue en mairie des riverains de l'avenue de Champeigné. Cette pétition signale des vitesses excessives et demande l'installation de coussins berlinois. Il précise qu'une étude technique va s'engager pour préférer un stationnement alternatif aux coussins berlinois, avec une réflexion pour éventuellement matérialiser une piste cyclable.

M. le Maire informe le conseil municipal sur une demande de Tours Métropole Val de Loire pour harmoniser les dates des dimanches en 2021 où les commerces seraient exceptionnellement ouverts (soldes, braderie...). Notre Dame d'Oé est peu concernée par ces dispositions compte tenu des commerces implantés faisant déjà l'objet d'une autorisation d'ouverture le dimanche matin : boulangerie, bar, supermarché, du fait de leur activité.

M. le Maire informe les élus qu'ils vont être sollicités pour faire partie de commissions thématiques à Tours Métropole Val de Loire. La commune dispose de deux sièges par commune, il n'y a pas nécessité d'être délégué métropolitain pour siéger dans les commissions.

La séance est levée à minuit.
Le prochain conseil municipal est programmé le lundi 9 novembre 2020.

Emargement des conseillers municipaux présents

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	GENET Jean
DRABIK Florence Pouvoir donné à Odile MACE	BOURDIN Ludovic I	JAKIC Béatrice
CAMUS Cyril	RAGUIN Delphine	BEURRIER Jean-Luc
BAYENS Michel	FREULON Bernard	BRUERE Christiane
BERTRAND Sylviane	FOUGERON Evelyne	VERNET Marie-France
HUAT Alain Pouvoir donné à Marie-France VERNET	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
CHANIER Yves	JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel
ASSELIN Guillaume	BUND Arnaud	BERENGER Mathieu